

Solidaires **Éco**

#2

FÉV. 2017

Édito / Dumping social...
Jusqu'où ? / Élection
présidentielle : la chasse aux
fonctionnaires est ouverte
/ Vivarte, le capitalisme
financier a encore frappé ! /
« Autogestion », vous avez dit
« autogestion » ? / Brèves

Édito

Ce deuxième bulletin revient sur les dégâts des politiques néolibérales et ses mécanismes avec deux exemples d'actualité parmi d'autres :

- celui du dumping social contre lequel l'UE affiche vouloir lutter, alors qu'elle a tout fait pour en favoriser les conditions ;
- celui des restructurations en cours à Vivarte et son cortège de suppression d'emplois qui nous permet d'aborder un des mécanismes du capitalisme financier.

Récemment, le rapport d'Oxfam sorti en janvier dernier et intitulé « Une économie au service des 1 % » pointe bien la réalité à laquelle aboutit ce système capitaliste : 62 personnes possèdent désormais plus que le reste du monde !

L'urgence est de porter toujours et plus encore nos revendications d'une transformation sociale, écologique et féministe, par nos luttes, et en explorant de nouvelles voies, et c'est en ce sens aussi qu'une série d'articles est prévue sur la thématique de l'auto-gestion.

Il est clair aussi que face aux discours « dominants » nous devons aussi œuvrer à la déconstruction du « prêt à penser », et notamment ceux qui se retrouvent dans les programmes présidentiels comme celui sur la réduction drastique ou pas du nombre de fonctionnaires.

A quoi destinons nous les productions qu'elles soient marchandes ou non marchandes, c'est là aussi les questions sans cesse à explorer !

Dumping social... jusqu'où ?

Au sens commercial, « le dumping » est le fait « d'écraser » un marché, en vendant à perte. Le dumping est donc faire « moins cher » pour attirer les investisseurs, obtenir de nouveaux marchés...

Il y a dumping fiscal lorsque les Etats rivalisent d'une fiscalité moindre (pour les entreprises par exemple), tirant ainsi l'ensemble des systèmes fiscaux vers le bas (et les recettes fiscales qui vont avec).

Le dumping social quant à lui, peut se définir comme étant « toute pratique consistant, pour un État ou une entreprise, à violer, à contourner ou à dégrader, de façon plus ou moins délibérée, le droit social en vigueur – qu'il soit national, communautaire ou international – afin d'en tirer un avantage économique, notamment en termes de « compétitivité » (définition issue d'un rapport de l'assemblée nationale de 2000).

Dans un contexte de mondialisation des échanges, et d'austérité imposée, le dumping social recouvre de fait plusieurs réalités : ce sont les travailleurs détachés d'un pays à l'autre, pratique autorisée par directive européenne, ce sont les délocalisations des grandes entreprises, l'utilisation intensive de la sous-traitance (avec les centres d'appels, les

plateformes). Ce sont aussi les lois nationales qui baissent les salaires (les lois Schroeder en Allemagne), qui instituent des statuts de plus en plus précaires, et aujourd'hui les lois travail en Europe qui visent à la flexibilité totale des salariés, et qui de fait organisent une sorte « d'harmonisation sociale », mais par le bas !

Il est important de noter que loin d'être le fruit d'une concurrence « naturelle » issue d'un système économique, le dumping social constitue de vrais choix politiques nuisibles, dont la précarité n'est que la conséquence.

Au point où **la commission européenne sur demande de la France, de la Belgique et de l'Allemagne (dans une Union européenne où la concurrence des biens et des capitaux est un principe gravé dans les traités européens), a entamé des discussions sur la réforme de la directive sur les travailleurs détachés en décembre 2016** (avec une résistance des pays de

l'est bénéficiant du système !).

Cette directive qui date de 1996 (où l'UE était à 15 et non à 28 pays), posait le principe de libre-circulation des travailleurs-es avec un salaire, des temps de travail, des conditions de travail qui relèvent en principe du pays où le travail est réalisé. Seule la cotisation sociale restait à payer dans le pays d'origine du travailleur-se. Vingt ans après, le résultat est là : le nombre de travailleurs détachés a progressé de 45 % entre 2010 et 2015 (ils sont désormais près de deux millions dans l'Union), tirant vers le bas les droits sociaux, et accompagné d'abus qui se sont multipliés : non-respect des temps de travail, frais de logement et de transports déduits de la paie des salarié-es détaché-es...et au final un système de protection sociale tout entier tiré par le bas (là où il existe, ou existe encore) ! Un récent rapport voté par le Parlement européen préconise notamment l'embauche d'inspecteurs du travail (alors que la France lamine son inspection du

travail !), et un certain nombre de mesures visant à éviter les fraudes sur le détachement de salarié-es... sans pour autant remettre en cause ce qui constitue de fait une pratique de dumping social. Autre contradiction, la directive insiste sur le respect des conventions collectives, alors que de fait, les lois travail les déqualifient au profit des accords d'entreprise...

Même si le retour sur la directive européenne serait un pas, cela ne doit pas cacher que c'est le système néolibéral qui est basé sur le système de concurrence. Cela implique donc intrinsèquement une recherche effrénée de compétitivité supérieure à tout autre principe. Et pour y parvenir **il faut en passer par la fameuse baisse du « coût du travail » qui est synonyme de fait de destruction des droits sociaux et d'une flexibilité totale des salarié-es (lois travail et aussi statuts d'auto-entrepreneurs etc.)**

Alors que l'idée européenne est remise en cause (Brexit), qu'un na-

tionalisme américain pur et dur arrive, il faut aussi voir que les partis d'extrême droite instrumentalisent cette question du dumping social, pour faire l'amalgame entre des travailleur-ses étrangers, la question des migrant-es et imposer leurs solutions racistes nauséabondes.

Les luttes et les grèves s'organisent déjà au-delà des frontières (Amazon) et il faudra travailler à leur extension. Et ce n'est pas un saupoudrage « social » du système dont il faudra se contenter, mais bien imposer l'harmonisation sociale par le haut.

Élection présidentielle : la chasse aux fonctionnaires est ouverte

Avec une constance qui ne se dément jamais, tout ce que la sphère néo-libérale compte de « think-tanks » de combat, de médias complaisants ou de sites complices déroule un récit mythologique où un corps pléthorique de parasites sociaux, les fonctionnaires, prospère sur le dos du reste de la société.

A grand renfort de statistiques internationales, ils prétendent démontrer comment ces quasi-improductifs, trop bien payés et ne travaillant pas suffisamment, s'emparent d'une fraction excessive de la richesse produite.

Aujourd'hui, cette fantasmagorie est largement reprise par nombre de candidats à l'élection présidentielle. À les entendre, il n'y aurait pas de tâche plus urgente que de tailler hardiment dans les effectifs de la fonction publique. Le plus exalté d'entre eux, Fillon, appelant même à la suppression de 500 000 postes dans les cinq années à venir.

Quels arguments invoquent-ils pour légitimer ce projet politique ?

La fonction publique accapare-rait, à elle seule, 57 % du PIB annuel (estimations OCDE 2013).

Cet argument est absurde. Il y a déjà bien longtemps que des économistes ont démontré que,

si l'on adoptait le même mode de calcul pour mesurer la part prise par le secteur privé, on obtiendrait un montant deux fois plus élevé que le PIB annuel. Ce qui est statistiquement impossible. De plus, le raisonnement oublie ou masque le fait que les sommes prélevées par les administrations publiques (impôts et cotisations sociales) sont redistribuées à la fois sous la forme de demande de consommation et d'investissement mais aussi par le versement de prestations sociales aux ménages (56 % de la dépense publique), en particulier les pensions de retraite qui sont (nul ne s'en plaindra) mutualisées et non pas confiées à des fonds de pension privés. Laisser entendre que les 57 % du PIB ne servent qu'à entretenir les fonctionnaires est donc volontairement mensonger. Si l'on s'en tient au montant versé sous forme de rémunération des salarié-e-s de la fonction publique, le pourcentage du PIB est alors ramené de 57 % à 13 % seulement.

Les fonctionnaires seraient trop payés

Régulièrement, la presse néo-libérale dénonce un privilège exorbitant : la masse salariale dévolue à la fonction publique est supérieure à celle de la plupart des pays européens et le salaire moyen des fonctionnaires est plus élevé que celui des salarié-e-s du secteur privé. Employer un fonctionnaire serait donc un fardeau financier pour la collectivité. Ces arguments sont partiaux et partiels. Le premier ne tient pas compte du nombre d'agents publics par rapport à l'importance de la population totale. Le second ignore les parts respectives des emplois d'exécution et d'encadrement dans le secteur public et le secteur privé. La proportion d'emplois qualifiés ou très qualifiés est en effet beaucoup plus élevée dans la fonction publique. À structure d'emploi équivalente, l'avantage salarial apparent disparaît. Bien sûr, on doit combattre les disparités entre hauts et bas salaires, mais celles-ci n'opposent pas public et privé, elles sont inhérentes à chacun des secteurs. D'ailleurs, la comparaison des niveaux de salaire entre fonctionnaires européens de même catégorie montre que, très souvent, les rémunérations sont inférieures dans le cas français (pour les enseignant-e-s pour ne citer qu'un seul exemple).

Les fonctionnaires ne travailleraient pas assez

Largement entretenue depuis le XIXe siècle, l'image du bureaucrate oisif appartient aux lieux communs assénés par les médias. En s'ap-

puyant sur des statistiques comparant la durée du travail dans les secteurs public et privé (1580 heures pour les uns contre 1670 heures pour les autres), ils en concluent que les horaires de travail dans la fonction publique devraient être grandement allongés. Cet argument est trompeur. Il ne tient pas compte de la nature des tâches réalisées. 17,5 % des salarié-e-s du public ont des horaires de nuit contre 14,9 % dans le privé et 36 % travaillent le dimanche contre 25 %. Si l'on ajoute qu'une partie non négligeable des heures supplémentaires ne sont pas payées, on aboutit à des durées de travail très proches. Calculer une moyenne générale perd alors tout son sens.

Les fonctionnaires seraient trop nombreux

Si l'on en croit le discours néo-libéral, en France la fonction publique serait pléthorique. Il en veut pour qu'elle compte le plus grand nombre d'agents en Europe : 5,64 millions. Cet argument est fallacieux. Confronté à d'autres critères le calcul du nombre de fonctionnaires aboutit à des résultats différents. Car si l'on prend en considération d'autres indicateurs, la France est loin d'être le pays le plus « fonctionnarisé ». Rapporté au nombre d'habitants, le taux français est largement dépassé par ceux des pays scandinaves dont on ne peut pas dire qu'ils sont appauvris par l'entretien de cette « armée ». Si l'on s'en tient au rapport nombre de fonctionnaires/population active, son taux est inférieur à la moyenne de ceux des pays de l'OCDE

(17,9 % contre 19,3 % en 2013) et même de certains pays présentés comme des champions de l'orthodoxie libérale (le Royaume-Uni avec 21,5 %). D'autres modes de comparaison, nombre d'employés du secteur public par rapport au point de PIB ou par km² montrent que la fonction publique se situe dans la moyenne des pays de même niveau économique. Dans un pays, le nombre de fonctionnaires dépend de la place accordée aux services publics dans la satisfaction des besoins sociaux. La santé au Royaume-Uni ou l'éducation en France sont en grande partie prises en charge par le secteur public et donc par des travailleur-euse-s de la fonction publique. Ce qui élève leur nombre et leur pourcentage dans la population. Prétendre que les fonctionnaires sont trop nombreux, c'est sous-entendre qu'ils sont improductifs (autre lieu commun néo-libéral) et oublier que les services non-marchands sont une production essentielle. Les transférer au privé ne ferait que renforcer les inégalités. De plus, il ne viendrait à l'idée de personne d'affirmer qu'infirmier-e-s et enseignant-e-s sont improductifs et beaucoup trop nombreux.

C'est donc sur la base d'une interprétation tendancieuse de ces statistiques que, à la suite de l'actuel gouvernement, les candidats du libéralisme se fondent pour programmer des coupes sévères dans l'emploi public. Fillon, mais ce n'est pas le seul, nous en offre une parfaite illustration. Il propose de réduire la masse salariale destinée aux agents des trois fonctions publiques (- 5 milliards pour l'État,

- 3 milliards pour les collectivités territoriales, - 7 milliards pour la santé). Soit 15 milliards en moins au prix de la disparition de 500 à 600 000 postes, d'une augmentation de la durée du travail (de 35 à 39 heures) non rémunérée et d'une dégradation du service public.

La brutalité de ces mesures n'exprime certainement pas le souci d'une gestion ordonnée des finances publiques. Derrière la radicalité de cette politique, se profile un triple enjeu :

- Amputer les dépenses publiques vise d'une part à permettre de réduire l'imposition sur les hauts revenus et le patrimoine pour les plus riches contribuables et d'autre part à diminuer les prélèvements sur les sociétés.

- Une baisse aussi rapide d'un si grand nombre de postes signifierait qu'il n'y aurait aucun recrutement

dans les cinq années à venir. Afin de pallier le manque de personnel, il faudra recruter, au moins sur le court terme, des contractuels. Ceci nous éclaire sur le deuxième enjeu. Substituer des emplois précaires aux emplois statutaires est une première façon de s'en prendre au statut de la fonction publique. Sa remise en cause est un projet ancien de la classe dirigeante. Dans la stratégie globale de précarisation générale de l'emploi, la disparition progressive du statut constituerait une première étape.

- Les services non-marchands répondent à des besoins sociaux qui génèrent une demande. Celle-ci peut actuellement être satisfaite sans avoir recours au marché. La privatisation et la marchandisation des anciens services publics pourraient être accélérées par une réduction des effectifs permettant un

transfert des activités vers le secteur marchand. Priver le secteur public de ses moyens humains revient donc à autoriser les multinationales à s'emparer totalement de la santé ou de l'éducation par exemple et à poursuivre le processus de marchandisation du monde dans lequel il nous a engagés.

Cette attaque délibérée contre la fonction publique n'est pas seulement un point parmi d'autres d'un programme néo-libéral présenté à l'occasion des prochaines élections. Elle s'inscrit dans une stratégie d'ensemble. Dans la réorganisation du système productif initiée par la classe dirigeante, elle est l'un des moyens de démanteler les acquis sociaux que le rapport de force avait permis d'obtenir à l'issue de la seconde Guerre Mondiale.

Vivarte : le capitalisme financier a encore frappé !

Le groupe Vivarte est en pleine restructuration, et le licenciement de 700 salarié-es (rien que pour la Halle aux chaussures) est déjà annoncé. Cet article explicite notamment la technique de rachat d'entreprise L.B.O (Leverage Buy Out) qui aboutit à ce type de résultat. Sud Vivarte est actuellement en plein combat pour sauver les emplois, à suivre sur syndicat-sud-vivarte.org

Paradoxalement, la forme actuelle du capitalisme financier est une entreprise « sans capitaux ». Les rachats d'entreprises sous forme de L.B.O. (Leverage Buy Out) ont été érigés en modèle de bonne gouvernance.

Le montage financier est le suivant : des repreneurs d'une société-cible dont les titres valent 100 ne parviennent à réunir que 30 en fonds propres. Il manque un financement de 70 que seuls des créanciers peuvent apporter. Pour réaliser cet achat, ils vont donc créer une holding dont le passif sera composé de 30 % de fonds et de 70 % de dettes financières. Ils utilisent l'« effet levier » : un fort endettement est possible si le taux de rentabilité de

la firme est inférieur au taux moyen d'intérêts.

La société-cible (rachetée) est obligée de remonter la totalité de ses « cash flows » (bénéfices en trésorerie) vers la holding. Et ainsi, la holding rembourse sa dette grâce aux dividendes issus de l'entreprise-cible.

Morale immorale !

La société-cible finance son propre rachat et les investisseurs s'enrichissent au fur et à mesure que la holding se désendette grâce aux remontées de trésorerie de la société-cible en 5 à 7 ans. A condition que la cible ait une bonne activité économique (faible risque métier) et qu'elle n'ait pas de besoins financiers pour investir dans sa croissance.

Tel le vampire, l'investisseur suce le sang de sa victime, la société-cible ! Peu importent les licenciements, fermetures de sites, cessions d'enseignes, fusions de sièges...

Vivarte, société du secteur de l'habillement, à cause de l'« effet levier », s'est retrouvée fortement endettée : à hauteur de 2,8 milliards d'€ en 2014 – soit un peu moins que son chiffre d'affaires annuel – et de 1,5 milliard d'€ en 2016.

Les remboursements d'emprunts sont autant de capitaux indisponibles pour investir et développer le groupe. Les taux d'intérêts sont prohibitifs (11 %). Les actionnaires

sont des fonds d'investissements (Oaktree, Babson, GLG et Alcentra) qui promettent des rentabilités faramineuses (la norme est : 15 % de rentabilité sur le capital investi dans une firme).

Dans le passé, le groupe est passé de main en main entre des fonds d'investissements (Atticus en 2000, PAI Partners en 2004, Charterhouse en 2006). Pour compliquer l'affaire, les 4 fonds d'investissement ont accepté de faire une croix sur 2 milliards de créances en échange de leur montée en capital dans le groupe. Ces actionnaires qui occupent 6 sièges sur les 9 du conseil d'administration ont intérêt à se rembourser rapidement : curieux mélange de genre. La valse des PDG (pas moins de 5 PDG en 4 ans !) et les choix stratégiques de montée en gamme n'ont rien arrangé, dans un contexte de forte concurrence mondiale et de virage numérique. Et pourtant, l'entreprise a prévu un résultat d'exploitation de 75 millions d'€ en 2015/2016, constant par rapport à l'exercice précédent. Mais il lui faut payer 200 millions d'€ d'intérêts par an.

Les gouvernements français successifs sont complices : 44 millions d'aides dont le C.I.C.E. de 14 millions d'€ touchés en 2016 (pour la Halle aux chaussures) bien sûr, mais aussi, la promotion du capitalisme financier et le refus d'encastrer ou d'interdire les L.B.O.

« Autogestion », vous avez dit « autogestion » ?

Se gérer en toute autonomie, une possibilité offerte aux citoyen·nes, aux ouvrier·es, aux entrepreneurs ? Quelques idées d'actualité...

La hiérarchie qui plombe, le patron contre les ouvrier·es, les décisions prises par « ceux du dessus », incomprises par « ceux du dessous », les objectifs insensés de rendement pour répondre aux besoins des actionnaires, la maltraitance et la perte de sens au travail, la concurrence comme une menace, etc. Sont-ce les seules façons de concevoir le monde de l'entreprise ?

Le dictionnaire Larousse donne une définition d'un mode de fonctionnement qui s'avère tenant pour contrecarrer ces dégâts constatés :

**« Autogestion - n.f., 1960
Gestion (d'une entreprise, d'une collectivité) par ceux qui y travaillent ».**

Alors, allons-y, regardons... d'autres modes de gestion des entreprises, des collectivités, même des associations, sont possibles, en s'éloignant de la vision capitaliste.

Là aussi, revenons à la définition donnée par le Larousse :

« Capitalisme - n.m., 1842

Régime économique et social dans lequel les capitaux, sources de revenu, n'appartiennent pas, en général, à ceux qui les mettent en œuvre par leur propre travail ».

Nous sommes tous et toutes captifs d'un système économique, et gérer de l'argent, participer au transit de capitaux, chacun de nous le fait chaque jour, en travaillant et produisant des biens et des idées, en faisant ses courses, en tenant ses comptes. Ensuite, entreprendre, beaucoup le font également, au quotidien, dans le travail, au sein de la famille, dans la vie associative, là aussi en produisant des biens et des idées et en les valorisant.

Ensuite, malgré un système capitaliste contraignant, toutes les entreprises ne fonctionnent pas sur le modèle capitaliste libéral... et de nombreux modes de gestion sont possibles, tout en restant viables (car c'est bien l'objet d'une entreprise de gagner de l'argent, la question est de savoir s'il est destiné à l'outil de production, au bien-être

des travailleurs-es, de la société ou aux actionnaires...). Forts de ce constat, attachés-es à leur métier, à leur outil de production, des femmes et des hommes construisent, depuis longtemps, des outils de travail originaux parfois au prix de luttes acharnées. Et comme le système capitaliste s'impose, violente, tue, de plus en plus souvent... des outils alternatifs se développent. Et il faut en parler, largement, pour sortir de la vision unique que nous servent les « grands » médias actuellement.

La coopérative est un modèle ancien, elle trouve un renouveau dans la reprise d'entreprises par des ouvrier-es. Ainsi sont nées des SCOP (sociétés coopératives de production) à la suite de faillites ou de menaces de fermeture d'usines, au sein desquelles les travailleurs se rassemblent pour piloter eux-mêmes l'outil, l'usine. Par exemple, les ouvriers de l'ex-entreprise Fralib, à Géménos, dans les Bouches-du-Rhône, face au risque de fermeture en 2012, ont repris la production en s'organisant sous forme de SCOP et commercialisent maintenant des thés et infusions en France.

Les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) sont une autre structure coopérative et participative, plébiscitée par les tiers-lieux, espaces le plus souvent cogérés, qui permettent de rassembler des travailleurs indépendants, des entreprises, des associations, autour d'un lieu partagé, en valorisant le territoire et les capacités d'innovation. Par exemple, le Tiers-Lieux

« Les Ateliers », à Castres, dans le Tarn, réunit un espace de travail partagé, des bureaux d'entreprises, un restaurant, une boutique de vêtements, un magasin de produits alimentaires locaux, un atelier de recyclage de mobilier en bois. Il est géré par une assemblée composée de plusieurs catégories d'utilisateurs : entrepreneurs, collectivités locales, associations, etc.

Et l'autogestion dans tout ça ?

Ceux qui travaillent gèrent leur outil de travail collectivement... Vision idyllique ? Réaliste en tout cas, puisque cela fonctionne et que des organismes, tels que l'URSCOP (Union régionale des sociétés coopératives de production), sont là pour accompagner la (re)prise de

possession de la production par les ouvrier-es eux-mêmes.

La SCOP ou la SCIC font partie des statuts possibles, il en existe d'autres, dans le monde agricole notamment.

Et tout continue à s'inventer, pour permettre aux femmes et aux hommes de se ré-approprier le travail, dans son sens de plus-value technique et humaine, pour redécouvrir la collaboration, la participation active, la valorisation du travail.

Prenons le train en marche, enrichissons-nous de ces possibles, prenons des initiatives, luttons pour retrouver un sens au travail et une vision économique de l'entreprise accessible à tous et toutes et orientée vers la transformation sociale et écologique.

Au niveau international, l'Union syndical Solidaires poursuit un travail de réflexion et d'échanges concrets sur les problématiques de l'autogestion depuis des années: participation aux rencontres internationales sur l'économie des travailleuses et travailleurs, dont la dernière dans l'usine récupérée de VioMe à Thessalonique (www.solidaires.org/Deuxiemes-rencontres-euro-mediterraneennes-de-l-economie-des-travailleuses-et), en lien avec l'association française pour l'autogestion (www.autogestion.asso.fr). Nous soutenons également l'association des amis de Jemna, oasis productrice de dates en Tunisie, dont la gestion est organisée directement par les habitants de la commune.

Brèves



Luttons contre le CETA !

Le traité de libre échange Canada-Europe (CETA) sera soumis au vote du Parlement européen à Strasbourg le 15 février.

Solidaires et le collectif Stop-Tafta appellent à une mobilisation festive la veille et à un rassemblement européen devant le Parlement le 15 février jour du vote.

L'inscription pour un départ en bus de Paris (départ le 14 après midi, logement militant et retour le 15 dans la soirée) se fait via ce lien : <https://www.collectifstoptafta.org/>

Pour tout savoir sur les méfaits de ce Traité sur l'environnement, l'emploi, les droits sociaux, voir le 4 pages sur le site de Solidaires : <https://www.solidaires.org/Mobilisation-contre-le-traite-de-libre-echange-entre-l-Europe-et-le-Canada>

Une autre énergie est possible !

« Le scénario négaWatt » est un exercice prospectif, porté par l'association négaWatt, qui décrit précisément la trajectoire possible pour réduire d'un facteur 4 nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et se défaire de notre dépendance aux énergies fossiles et fissiles à l'horizon 2050. Il confirme que la France pourrait s'organiser avec une fourniture d'énergies « 100 % renouvelables » dès 2050. Le 25 janvier dernier, ce scénario 2017-2050 a été présenté à Paris devant 300 personnes de tous horizons (citoyen-nes, chercheurs, bureaux d'étude, étudiant-es, etc.) Il s'appuie sur une démarche de bon sens en trois étapes :

- Prioriser les besoins et les services énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie.
- Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ces besoins en privilégiant les chaînes énergétiques efficaces de la source à l'usage.
- Donner la priorité aux énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaire.

A la clé, de l'organisation territoriale, des emplois, des actions coopératives, des projets autour de l'énergie, du logement et des bâtiments, de l'agriculture... et bien entendu, une qualité de vie largement augmentée par la réduction des risques de pollution. Un beau programme tourné vers l'économie des territoires.

Par ailleurs, la plateforme « Emplois-Climat » dont Solidaires fait partie vient de publier un rapport mettant en débat une proposition de création d'un million d'emplois pour le climat qui permet de lier ces deux transitions « sociale et écologique » (voir site de Solidaires).

Histoire-éco : Luttes de femmes, Femmes de luttes !



Pendant la Commune, sous l'impulsion de femmes, se crée l'un des premiers mouvement féminin de masse, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. L'Union réclame le droit au travail et l'égalité des salaires (un commencement d'application est

mis en place pour les institutrices), elle participe au recensement des ateliers abandonnés par leurs patrons (les francs fileurs) réfugiés à Versailles et organise des ateliers autogérés. Louise Michel demeure une figure emblématique de celles qui se sont battues pour la transformation sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le 8 mars prochain, journée internationale de lutte pour le droit des femmes, la grève des femmes constituera une mobilisation importante pour refuser les inégalités femmes hommes qui perdurent malgré les luttes des femmes et les avancées sur l'égalité sur le papier. A 15h40 les femmes ne sont plus payées (si on prend en compte une journée type et l'écart de salaire en moins de 25 % en moyenne privé et public confondu). Dynamisée par les « grèves de femmes » en Pologne, Islande et en Argentine récentes, soyons plus que jamais mobilisé-es ! (Voir le site de Solidaires sur le matériel, appel, affiches... et l'organisation du 8 mars.)